**LES RENDEZ-VOUS POST PERMIS**

**Public visé** :

**Conducteurs novices**, conducteurs expérimentés ou bien seniors, des stages de formation post-permis vous sont proposés dans notre établissement.

**Le déroulement des stages :**

Ces formations comprennent des phases de conduite, d’animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l’alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d’infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

**Objectifs :**

Ces stages permettent d’échanger sur son expérience de la conduite, d’appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

**POUR LES CONDUCTEURS NOVICES, le stage post permis vous permet :**

La formation complémentaire pour la réduction de la période probatoire La formation post-permis s’adresse aux conducteurs titulaires d’un permis de conduire (catégorie B mais aussi A1, A2 et B1) depuis au moins six mois et au maximum douze mois.

Ce parcours formatif n’est pas obligatoire et repose sur une démarche volontaire.

Pour pouvoir y prétendre, le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points, mesure de restriction ou encore suspension du droit de conduire pendant sa période probatoire.

Les avantages de la formation post-permis de conduire + Le suivi d’une formation complémentaire offre une réduction de la période probatoire : obtention des 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en conduite accompagnée, 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle.

+ Le parcours formatif basé sur l’auto-réflexion et l’analyse de la perception des dangers permet une réelle prise de conscience des risques de la route à un moment où le conducteur novice commence à être plus sûr de lui donc moins vigilant.

+ Le travail collectif à partir de situations concrètes améliore les capacités du jeune conducteur à faire face à des situations de conduite complexes. À l’issue de la formation post-permis, le conducteur novice - mieux armé face aux dangers de la route - adopte naturellement une attitude responsable réduisant ainsi les probabilités d’accident.

+ La formation complémentaire au permis de conduire pose la question de l’environnement. C’est une occasion inédite pour le conducteur d’appréhender des modes de transport alternatifs tels que le covoiturage, l’autopartage, etc. La durée de la formation de la formation complémentaire **La formation complémentaire au permis de conduire dure sept heures.**

Elle est dispensée par un professionnel de la conduite et de la sécurité routière au sein des écoles de conduite labélisées qualité.

L’apprentissage s’effectue par petits groupes de six à douze personnes maximums.

Le programme de la formation complémentaire Le parcours se déroule en deux temps : La matinée est consacrée au questionnaire d’auto-évaluation et à la perception des risques.

Durant cette phase, l’enseignant de la conduite peut proposer des exercices sur simulateur afin d’amorcer une réflexion collective autour des dangers de la route.

L’objectif de cette matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.

L’après-midi aborde la mobilité sous divers aspects.

À travers cette séquence, l’enseignant amène l’élève à construire et anticiper ses déplacements, conscientiser ses choix de mobilité et découvrir d’autres façons - plus respectueuses de l’environnement - de se mouvoir.

Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

Le parcours formatif s’achève par un bilan au cours duquel l’élève s’engage oralement à adopter une conduite responsable.

À l’issue de la journée, l’auto-école délivre à l’apprenant une attestation de suivi de formation.

Pour en savoir + : Le programme de la formation complémentaire est prévu à l’article L. 223-1 du code de la route